



PROVINCE DE QUÉBEC

## Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil tenu à huis clos par vidéoconférence le 9 novembre 2020 à 19h30. La vidéo de la séance sera disponible sur le site internet de la municipalité dans la section procès-verbaux au cours des jours suivants. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**DEMANDE NO. DPDL200247**

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 146 chemin du Fontbrune LOT: 5 090 968)**

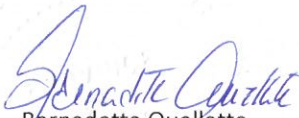
Demande de dérogation mineure (DPDL200318) de monsieur Stéphane Mayer au 146 chemin du Fontbrune, qui a pour objet d'autoriser en zone REF-08 :

- Un bâtiment principal situé à 12.50 mètres d'un cours d'eau au lieu de 18 mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 7.2.3.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande par consultation écrite à l'adresse suivante [urbanisme@munfn.ca](mailto:urbanisme@munfn.ca). Pour toute information additionnelle, veuillez appeler au 819 587-3400 ou consulter le site internet [www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca](http://www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca).

Donné à Ferme-Neuve, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille vingt.


  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 21 octobre 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 21 octobre 2020.

  
Bernadette Ouellette  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---